

LA JOURNÉE DES JARDINS

► RÈGLEMENT 2023

1 - OBJET

La Ville d'Auch organise une manifestation afin de mettre en lumière tous les espaces naturels, vivants, naturels, nourriciers et fleuris du domaine privé visibles de la rue.

2 - PRÉSENTATION

Cette manifestation est basée sur la qualité d'aménagement et de composition, la gestion durable et vertueuse des espaces présentés, en fonction des contraintes particulières du site. Il sera observé l'emploi de végétaux adaptés, la gestion de l'eau, l'absence d'intrants chimiques et de pesticides ainsi que la mise en place de techniques ou méthodes alternatives.

3 - CATÉGORIES ET CLASSIFICATION

Peuvent participer à la mise en lumière des jardins, les catégories suivantes :

- a) Espaces réduits : fenêtres balcon, mur, pergolas, jardinières, pieds d'arbres...
- b) Jardinets et jardins d'agrément
- c) Jardins nourriciers
- d) Réalisations collectives
- e) Bâtiments à vocation d'accueil du public.

4 - COMPOSITION DU JURY

- le Maire ou l'Adjoint chargé de la Nature en Ville.
- Des représentants du Conseil Municipal.
- Un représentant de l'Office du Tourisme
- Un représentant des professionnels de l'horticulture.
- Un représentant du service Espaces Verts
- L'organisateur de la manifestation (service Espaces Verts)

5 - CONDITIONS D'ORGANISATION

La manifestation est organisée par le Maire ou son représentant.

La manifestation de mise en lumière des jardins est basée sur l'inscription des particuliers par retour du présent formulaire.

Toutefois le jury pourra inclure dans la manifestation toute réalisation visible de la rue qu'il juge digne d'y figurer.

6 - RÉCOMPENSES

Mise en lumière

- Jardin vivant
- Jardin naturel
- Jardin nourricier
- Jardin fleuri
- Néophyte
- Confirmé
- Émérite

7 - ACCEPTATION DES CONDITIONS

L'adhésion à cette manifestation entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

► BULLETIN D'INSCRIPTION - à retourner avant le 5 mai 2023

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

32000 AUCH

TEL.

COURRIEL

Souhaite participer à la journée des jardins pour l'espace situé à l'adresse suivante :

Dans la catégorie (à titre indicatif) :

- ☐ a) Espaces réduits : fenêtres, balcons, murs, pergolas, jardinières, pieds d'arbres...
- ☐ b) Jardinets et jardins d'agrément

- ☐ c) Jardins nourriciers
- ☐ d) Réalisations collectives
- ☐ e) Bâtiments à vocation d'accueil du public